



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
15 JUIN 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quinze juin deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 07 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT

REPRESENTES : Yvon CASTINEL à Richard CADOR, Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Jocelyne PASTOR à Martine CHABERT, Ludovic NICOLAS à Hubert BACHELARD, Claire CARLINO à Claire BLANC, Catherine PIAT à Jean-Marie DENORME, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

SECRETARE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-063	Urbanisme Etat du stock foncier de l'EPF PACA au 31/12/2015
-----------------------------	---

Monsieur le Maire explique que l'article 11 de la loi 95-127 du 8 février 1995 fait obligation aux Conseils municipaux de délibérer chaque année sur le bilan de leur politique foncière retraçant les actions entreprises par la Collectivité directement ou par l'intermédiaire de ses mandataires ou partenaires, au travers d'états récapitulatifs annexés au compte administratif de l'année écoulée, énonçant les mutations immobilières réalisées sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 24/06/2016
Recu en préfecture le 24/06/2016
Affiché le
ID : 013-211300504-20160615-DB2016_063-DE

Il précise que l'article L 2241-1 du CGCT étend l'exigence en la matière, notamment son deuxième alinéa qui précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune et l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA) ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières au travers de la convention cadre d'anticipation et d'impulsion foncière entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et l'EPF PACA

Dans ce contexte l'EPF PACA a fait parvenir un récapitulatif du stock foncier détenus au 31 décembre 2015 en convention avec la commune. Ces stocks sont récapitulés dans le tableau ci-dessous

Nom du site	Date de l'acte d'acquisition	Montant en stock
Moulin neuf	13/5/2011	585 00 €
Moulin neuf	11/12/2012	1 680 000 €
TOTAL		2 265 000 €

Après en avoir délibéré

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2007 approuvant la convention cadre d'anticipation et d'impulsion avec l'EPF PACA

Vu la délibération du 27 juin 2008 d'adhésion de la commune à ce dispositif

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte du bilan des stocks foncières détenus par l'EPF PACA au 31 décembre 2015 récapitulé dessous

Nom du site	Date de l'acte d'acquisition	Montant en stock
Moulin neuf	13/5/2011	585 00 €
Moulin neuf	11/12/2012	1 680 000 €
TOTAL		2 265 000 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND